

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Renouvellement du Protocole d'accord sur la suspension du financement du fonds de compensation interne dans le secteur du diamant et la mise en place du plan social

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un arrêté royal relatif à la prolongation de la suspension du financement du fonds de compensation interne pour le secteur du diamant.

Le projet d'arrêté royal met en œuvre l'une des deux parties du Protocole d'accord entre l'industrie du diamant et le commerce du diamant, conclu en 2006, pour les années 2025, 2026 et 2027. Plus concrètement, ce projet porte sur le renouvellement de la suspension du financement du Fonds de sécurité d'existence de l'industrie du diamant.

L'autre partie, la mise en place d'un plan social du secteur du diamant sera également poursuivi. Cela sera réglé dans un arrêté royal distinct. Ce plan social a pour objectif de promouvoir l'emploi, en proposant un financement alternatif de la sécurité sociale au sein du secteur.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant application de l'article 2bis, dernier alinéa, de la loi du 12 avril 1960 portant création d'un Fonds de compensation interne pour le secteur du diamant pour les années 2025, 2026 et 2027

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be